

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 43 832,33	G 49 904.90
	Section d'investissement	B 0.00	H 0.00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		43 832.33 = A+B+C+D	49 904.90 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	0.00 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	43 832.33 = A+C+E	49 904.90 = G+I+K
	Section d'investissement	0.00 = B+D+F	0.00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	43 832.33 = A+B+C+D+E+F	49 904.90 = G+H+I+J+K+L

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 800,00	2 475,68	48,80	0,00	4 275,52
60611	Eau et assainissement	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
60612	Énergie - Électricité	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	164,14	42,21	0,00	1 793,65
61522	Bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	192,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	9,20	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	804,58	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	158,48	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	71,30	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	339,98	6,59	0,00	653,43
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	736,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 000,00	41 307,85	0,00	0,00	692,15
6218	Autre personnel extérieur	42 000,00	41 307,85	0,00	0,00	692,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associati	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		49 300,00	43 783,53	48,80	0,00	5 467,67
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		49 300,00	43 783,53	48,80	0,00	5 467,67
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		49 300,00	43 783,53	48,80	0,00	5 467,67
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 600,00	2 204,90	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 600,00	2 204,90	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 600,00	2 204,90	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	47 700,00	47 700,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	47 700,00	47 700,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		49 300,00	49 904,90	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section.	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		49 300,00	49 904,90	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

